

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS (CC)

COMITE TECHNIQUE

Mercredi 6 mai 2020, à 10h00, en visioconférence

COMPTE RENDU DE SESSION

Etaient présents :

Représentants du personnel :

Pour le comité technique (CT) :

Guillaume FOURMONT-HAMELIN, Stéphanie DOYE, Jean-Paul LAMBERDIERE
Sophie DUCROCQ, Christine DROGUET, Jacky REAUTE, Elisabeth DUPLEIX,
Elisabeth ALVES, Mickaël HOCHARD,

Pour le comité d'hygiène, de sécurité, des conditions de travail (CHSCT) :

Wesley GUILLAUME, Fabienne ROUSSEAU

Représentants de l'administration :

Pour le CT : Joël BALANDRAUD, Maurice SUHARD, Isabelle DUTERTRE, Marie-Cécile MORICE,

Pour le CHSCT : Robert GESLOT, Marcel DUCHEMIN,

Assistaient également : Pierre BOUTELOUP (DGS), Marie-Noëlle NEVEUX, (DRH), Arlette LEUTELIER, Régis LEFEUVRE, Joëlle BLANCHARD (élus), Dr Gilles CAVALIER (médecin de prévention SPAT), Dr Romaric ANDRE (médecin EVRON), Areski LEFAUX (conseiller prévention), Olivier BOHER, Cécile SAMPATH, Thierry RITOUET, Marjorie EPPLIN, Thierry GUEGAN, Claude CHARTIER-FOUQUET, Edith OLIVIER, Mathilde FRESNAIS (administratifs).

Joël BALANDRAUD ouvre la séance en indiquant que les objectifs de celle-ci portent exclusivement sur l'organisation des conditions de reprise des différents services dans le cadre d'allègement progressif du confinement, actuellement en vigueur, après la date du 11 mai.

La reprise des activités est accompagnée, de fait, par de nombreuses adaptations devant permettre d'assurer la sécurité des usagers, partenaires, agents ou encore élus, tout en s'installant dans le temps long. Aussi, il est nécessaire de définir la temporalité dans laquelle on s'inscrit. Il y a le temps court : jusqu'au 2 juin, puis le temps moyen et pour finir le temps long.

En effet, l'évolution de la contagion ne laisse pas présager un retour à la normale avant longtemps. Il faut donc s'organiser en fonction de la situation sanitaire et des recommandations actuelles en envisageant potentiellement cette organisation pour encore un an, voire plus. Toutefois, les éléments discutés ce jour sont amenés à être modifiés selon l'évolution de la situation et des éléments à notre connaissance. Des décisions sont prises avec une part de rationalité limitée et des incertitudes très importantes. Les points de vue sont, de plus, différents en fonction des services, selon les injonctions et consignes que nous pouvons avoir.

En préambule, les membres titulaires du CT valident la présence des personnes en dehors du périmètre habituel, selon le détail présenté ci-dessus. Ils devront de plus se positionner sur les propositions faites, partie par partie, au cours de la présentation.

La participation du Docteur CAVALIER permettra une expertise médicale extérieure. Les membres du CODIR présenteront chacun les organisations sectorielles envisagées à compter du 11 mai. A 12h, le Docteur ANDRE, coordinateur du centre COVID d'Evron se joint à la réunion pour un apport de terrain local. Mathilde FRESNAIS est chargée de la rédaction du compte-rendu.

1) Une première estimation des coûts bruts

Un aperçu des premiers impacts financiers pour la Communauté de communes et Evron a été réalisé en estimant les pertes et gains liés à la crise du COVID19 (annulation d'évènements, commandes spéciales...). Ces effets ne se veulent pas réellement prospectifs mais donne une première idée de la situation financière au moment actuel.

Pour la CC, un impact négatif commence à s'esquisser et devrait se confirmer dans les semaines à venir, à cause notamment de la perte de recettes apportées par la fiscalité des entreprises et les dépenses imprévues de gestion de crise :

Recettes perdues	Montant estimé	Recettes supplémentaires	Montant estimé	Dépenses annulées	Montant estimé	Dépenses supplémentaires	Montant estimé	Balance nette
								-43 831,26 €
	344 734,49 €		5 000,00 €		365 930,23 €		70 027,00 €	-43 831,26 €

	Perte	Montant estimé	Gain	Montant estimé	Balance nette
Dotations		0,00 €		0,00 €	0,00 €
Fiscalité		0,00 €		0,00 €	0,00 €
	CVAE	130 000,00 €		0,00 €	-130 000,00 €
Autres		0,00 €		0,00 €	0,00 €
					-130 000,00 €
		130 000,00 €		0,00 €	-130 000,00 €
					Balance finale estimée
					-173 831,26 €

Pour la ville d'Evron, se produit l'effet inverse à la CC avec plus de dépenses annulées principalement :

Recettes perdues	Montant estimé	Recettes supplémentaires	Montant estimé	Dépenses annulées	Montant estimé	Dépenses supplémentaires	Montant estimé	Balance nette
								142 291,65 €
	203 398,00 €		46 953,00 €		345 215,00 €		46 478,35 €	142 291,65 €

	Perte	Montant estimé	Gain	Montant estimé	Balance nette
Dotations		0,00 €		0,00 €	0,00 €
Fiscalité		0,00 €		0,00 €	0,00 €
Autres		0,00 €		0,00 €	0,00 €
					0,00 €
		0,00 €		0,00 €	0,00 €
					Balance finale estimée
					142 291,65 €

2) Les premières prospectives

Les conséquences financières de moyen terme de l'épidémie sont d'ores et déjà importantes à l'échelle planétaire et, donc, forcément à l'échelle locale.

Trois nouvelles prospectives sont en ce moment à l'étude pour la 3C comme pour Evron en se basant, pour chacune d'elle, à la fois sur un socle d'hypothèses communes mais aussi sur des scénarii différents d'évolution des recettes.

- Orientations de travail pour la 3C :

▪ PS2F	: maintien du cadre de 2017 (46/54 FPIC, DSC à 350k€, maintien fonds de concours)
▪ Fiscalité Ent.	: maintien des taux, CVAE tassée à la seule notification 2020
▪ PFC	: pas d'intégration des recettes non connues et consolidées à ce jour
▪ Schéma de mut.	: pas d'extension du périmètre (compétences, communes ou employeur unique)
▪ PPI	: maintien de la programmation actuelle (avec certaines estimations additionnelles)
▪ CRFP	: reproduction période 2015-17
▪ TASCOM, IFER, inflation	: maintien recettes actuelles et +1,5% pour inflation, pas d'action sur produits des services
▪ Evolution 011 / 012	: +2% inflation comprise

-1-

- **CVAE** : -50% (21), -30% (22) et -15% (23) puis ensuite égale à 2020
- **CFE** : -10% (21) puis retour 2022 avec revalorisation à 0,5%
- **TH → TVA** : gel valeur TH 2019 (21,22,23)

-2-

- **CVAE** : -40% (21), -20% (22) et -10% (23) puis ensuite égale à 2020
- **CFE** : -5% (21) puis retour 2022 avec revalorisation à 1%
- **TH → TVA** : gel valeur TH 2019 (21,22) puis reprise +1% dès 2023

-3-

- **CVAE** : -35% (21), -15% (22) et -5% (23) puis ensuite égale à 2020
- **CFE** : stable avec revalorisation à 1%
- **TH → TVA** : gel valeur TH 2019 puis reprise +1% dès 2022 et 2023

Pour la CC, cela produirait une complication à un horizon plus ou moins lointain en fonction de l'hypothèse qui se vérifierait. Les éléments prospectifs valables jusqu'à présent pour la CC seraient révisés à la baisse, et la tendance serait donc moins optimiste.

- Orientations de travail pour Evron :

▪ Fiscalité Ménages	: maintien des taux, bases peu revalorisées (+0,5%)
▪ Schéma de mut.	: pas d'extension du périmètre (compétences, communes ou employeur unique)
▪ PPI	: maintien de la programmation actuelle (avec certaines estimations additionnelles)
▪ CRFP	: idem période 2015-17
▪ Inflation et produits services	: +1,5% et pas d'action sur produits des services
▪ Evolution 011 / 012	: +2% inflation comprise

-1-

- **DMTO** : -15% (21), -10% (22) et -5% (23) puis ensuite égale à 2020
- **DSC** : application de l'extinction initiale, retrait nouvelle DSC dès 2021
- **Fonds de concours** : suspension du dispositif
- **Effets communes nouvelle** : gel bonifications en 2021
- **TH → TF** : écrêtement plus important (limitation à 70% action sur taux)

-2-

- **DMTO** : -10% (21), -5% (22) puis ensuite égale à 2020
- **DSC** : application de l'extinction initiale, retrait nouvelle DSC dès 2022
- **Fonds de concours** : /2 du dispositif
- **Effets communes nouvelle** : gel bonifications en 2021
- **TH → TF** : écrêtement plus important (limitation à 90% action sur taux)

-3-

- **DMTO** : sans effet
- **DSC** : maintien cible actuelle à 350k€
- **Fonds de concours** : maintien du nouveau dispositif
- **Effets communes nouvelle** : maintien de l'effet pour 2021
- **TH → TF** : écrêtement attendu

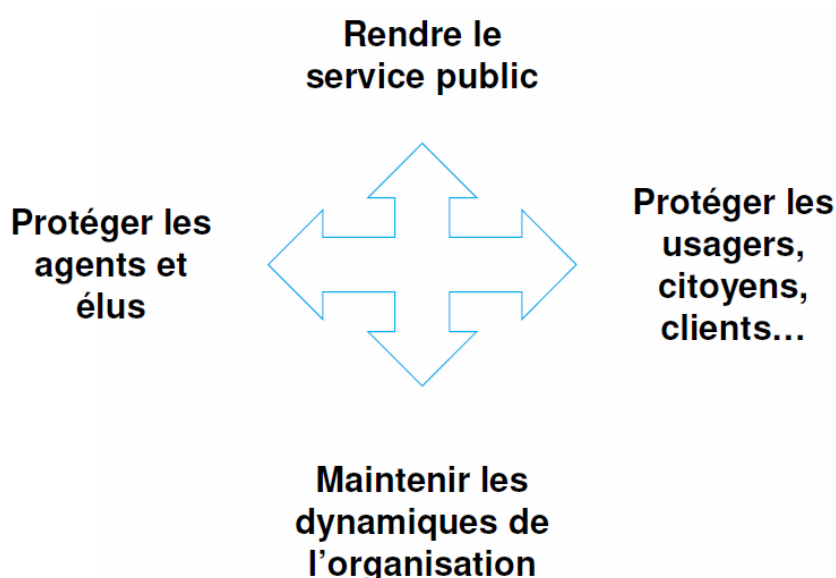
Pour Evron, ces hypothèses entraîneraient une complication et précipiteraient la tendance actuelle en matière de tension et d'équilibre financiers.

Il demeure probable qu'un 3^{ème} projet de loi de finances rectificatives (PLFR) intégrant des mesures de soutien aux collectivités locales soit prochainement discuté et voté.

3) Les mesures collectives

Sources : *Protocole national en entreprise (03/05), préconisations HCSP(25/04), avis du Conseil Scientifique (24/04) & Webinaire INRS (09/04)*

Il s'agit de trouver un équilibre subtil entre les objectifs suivants :



• Principe de prévention

Nécessité de rompre la chaîne de transmission :

- ✓ bien que non encore autorisées, des pistes sont en cours d'exploration afin de mettre en place des campagnes régulières de dépistage (PCR) au profit des agents exposés au public (ALSH, PM, ATSEM, Multi-accueil, agents d'accueil, CCAS, MSAP, minibus, portage des repas, urbanisme...)
- ✓ autocontrôle de température et des symptômes avant la venue au travail
- ✓ ne pas se rendre sur le lieu de travail ou le quitter si l'on présente des symptômes:
 - isoler l'agent, lui faire porter un masque,
 - contacter le médecin traitant ou poste avancé COVID-19 Evron
 - si absence de gravité, retour de l'agent à domicile
 - si gravité, appel du 15/SAMU
- ✓ placement en quarantaine des agents ayant été en contact les 2 semaines précédentes (retraçage journalier demandé à chaque agent : « matrice de contact »)
- ✓ maintien des agents « à risque » en autorisation spéciale d'absence (ASA).

Marie-Cécile MORICE se dit surprise que les tests ne puissent pas être autorisés dans la fonction publique. Pierre BOUTELOUP indique que les employeurs ne sont pas autorisés, pour l'instant, à tester leurs employés. Sur la Mayenne, quelques laboratoires seulement sont habilités à les réaliser. La stratégie nationale est plutôt de tester les personnes symptomatiques et certaines professions. La question de la « réalité et fiabilité » des tests se pose aussi.

Le Docteur CAVALIER informe l'assemblée que deux types de test existent actuellement. Le premier détermine si vous êtes malade : le test « PCR » et le second si vous avez été malade en détectant les anticorps. Ce deuxième est encore flou car on n'en connaît pas encore la fiabilité ce qu'ils mesurent réellement. Il faudrait des prises de sang journalières, engendrant un suivi très lourd.

CFDT indique ne plus réussir à retrouver la liste des personnes à risque. Si un agent était dans ce cas de figure, alors il doit être maintenu en ASA.

Joël BLANDRAUD souhaite que cette liste soit largement communiquée auprès des agents.

Le Docteur CAVALIER ajoute que cette liste est assez limitative et a été produite par le Haut Conseil de santé publique. Elle ne doit surtout pas être modifiée. *Cette liste est annexée au présent CR (annexe 1)*. Un rappel est à faire auprès des équipes pour leur préciser que s'ils sont dans ce cas-là, ils n'ont pas à se présenter et une ASA leur sera délivrée, si le télétravail n'est pas possible. Un encadrant ayant connaissance de l'état de santé d'un agent ne doit pas le laisser revenir. L'agent peut également prendre contact avec le SPAT. Le Docteur CAVALIER précise que le SPAT est à disposition des agents (par mail ou téléphone). Un point pourra alors être fait avec les agents qui le souhaiteraient ou bien qui ne voudraient pas que l'employeur soit au courant de leur pathologie. Un certificat médical serait alors envoyé en fonction de l'avis du médecin.

Le Docteur CAVALIER souhaite connaître l'avis de la collectivité dans le cas où le conjoint d'un agent souffrirait de l'une de ces pathologies ? Pierre BOUTELOUP répond que cela entraînerait là aussi un maintien en ASA pour limiter le risque, comme cela a d'ailleurs déjà été fait. Il serait judicieux cependant de les diriger vers le SPAT pour limiter l'effet de peur et produire des certificats si besoin était.

CFDT : à quel moment peut-on définir que la personne ne doit plus être en ASA et peut revenir prendre son service ? Cette position doit être maintenue pour l'instant. Il n'a pas de raison de faire revenir ces personnes à ce jour. Il sera certainement difficile de le faire entendre à ces agents et les encadrants devront bien expliquer le bien-fondé de cette décision.

Avis des représentants du personnel : favorable à l'unanimité

Avis des représentants de l'administration : favorable à l'unanimité

• Principe du maintien du travail à distance

Aménagements à la situation actuelle acceptés pour s'installer dans la durée :

- ✓ pour les agents dont l'isolement fait peser un risque psychosocial (RPS)

- ✓ pour les agents avec des nécessités de coordination familiales (ASA garde d'enfant, garde alternée d'enfants....)
- ✓ pour les agents non reliés à Internet et/ou utilisant leurs seuls moyens personnels
- ✓ pour les missions non réalisables sous forme de télétravail ou nettement plus rapides en présentiel

→ dans les cas précités, **pas plus d'un agent / espace de travail (atelier, bureau: 1 personne ≥ 4 m²) et pas plus 1/3 de l'effectif sur un site donné**

Pierre BOUTELOUP précise que le maintien ou non des activités à distance est vu également de manière sectorielle et chacun a pu le séquencer en fonction des différentes ouvertures.

Le Docteur CAVALIER se déclare favorable avec les principes généraux proposés qui seront éventuellement à adapter au cas par cas.

CFDT : à propos de la notion de « pas plus d'1/3 des effectifs dans un même lieu » pour certains services, il ne faudrait aller vers plus de travailleurs isolés, accentuant de fait les risques liés à cet isolement.

Pierre BOUTELOUP rappelle que ces grands principes généraux ne préjugent pas des adaptations de l'ouverture d'un équipement au public. Si les conditions d'ouverture, tant sanitaires et que sécuritaires ne sont pas réunies, l'équipement ne doit pas rouvrir.

Avis des représentants du personnel : favorable à l'unanimité
--

Avis des représentants de l'administration : favorable à l'unanimité

• Principe "Eviter/Réduire/Compenser » pour les conseils, réunions, commissions

Analyse décroissante des possibilités d'échanges pour s'installer dans la durée :

- ✓ évitement des conseils, réunions, formations et commissions en présentiel
- ✓ en cas de nécessité impérieuse ou managériale, limitation du nombre de personne en simultané dans un même lieu en appliquant les mesures de distanciation (1 personne ≥ 4 m² minimum)
- ✓ possibilité de compenser par d'autres formes d'échanges mais plus chronophages (mails, CR...)
- ✓ même logique pour les déplacements professionnels, réunion et formations externes

Avis des représentants du personnel : favorable à l'unanimité
--

Avis des représentants de l'administration : favorable à l'unanimité

• Principes de vie collective

Aménagements des habitudes pour s'installer dans la durée :

- ✓ pas de pause collective, en un même endroit, les matins et après-midis. Pas d'utilisation des machines à café et distributeurs de boissons
- ✓ pause méridienne collective possible mais échelonnée, sans emploi du matériel commun (réfrigérateur, micro-ondes, nettoyage de la vaisselle...) et en utilisant toutes les salles disponibles pour garantir une distanciation suffisante (1 personne $\geq 4 \text{ m}^2$)
- ✓ port du masque « grand public » dès lors que l'on n'est plus seul, qu'il existe un risque de rupture du distanciel (salle de réunion, couloirs, poste de copie, en vis-à-vis, atelier, véhicule...), que la distance se réduise à $< 1\text{m}$ ou qu'il existe un contact potentiel avec le public
- ✓ séparation des flux (entrées / sorties, droite/gauche dans les couloirs, pas d'échanges entre étages), décalage des horaires de travail si nécessaire
- ✓ désinfection et nettoyage des véhicules entre deux rotations (à charge chauffeur sortant)
- ✓ si réception dans les services, prise de rendez-vous (RDV) obligatoire
- ✓ si intervention technique externe, délimitation préalable du périmètre

FO propose que le nettoyage des véhicules légers (VL) partagés incombe à la fois au chauffeur sortant mais aussi au chauffeur entrant et que la ventilation des véhicules soit coupée afin d'appliquer le même principe que pour les blocs de climatisation à l'intérieur des bâtiments. Idem pour les bureaux partagés.

Le Docteur CAVALIER rappelle qu'il faut éviter d'être plus de deux par véhicule. Si tel devait être le cas, la seconde personne se placerait à l'arrière.

Avis des représentants du personnel : favorable à l'unanimité

Avis des représentants de l'administration : favorable à l'unanimité

• Principes d'hygiène et sécurité sanitaire des locaux collectifs & ERP

Protocole spécifique de nettoyage régulier des locaux à établir/demander pour s'installer dans la durée :

- ✓ fréquence de nettoyage habituelle pour les sols et emploi de virucide NF EN 14476 pour les lieux de passage fréquent du public (accueils..)
- ✓ fréquence de nettoyage plus importante (régulièrement par l'agent qui l'a utilisé en dernier + agent de nettoyage journalier) pour les surfaces de contact (poignées, portes, mobiliers des communs et salles de réunion, copieurs, téléphones, toilettes, interrupteurs, TPE, poste d'accueil, prise d'empreinte...) au moyen de

- produits contenant un tensioactif (solubilisant les lipides de l'enveloppe du virus : savons, dégraissants, détachants, détergents...)
- ✓ vigilance quant à l'aération des locaux, la circulation d'eau dans les circuits après une longue absence, le bannissement d'aérosol ou d'aspirateur
 - ✓ aération systématique des pièces (1/4h toutes les 3 heures) et à maintenir si les températures extérieures le permettent
 - ✓ coupure des blocs de climatisation, laisser les portes ouvertes
 - ✓ pas d'emploi des ascenseurs sauf agent PMR

CFDT : l'utilisation des ascenseurs est indispensable pour le personnel d'entretien. L'utilisation des aspirateurs demeure aussi problématique dans certains bâtiments dont le sol est recouvert de moquette et donc le seul moyen de le nettoyer (médiathèque, conservatoire). Est-ce obligatoire de passer tout le temps l'aspirateur ? Le conservatoire ne sera pas rouvert au public pour cette fin d'année scolaire, cela ne pose donc pas de souci. Pour la médiathèque, le ménage est fait tous les jours au regard de l'accueil du public. Sans passage du public, il n'y a pas lieu de passer l'aspirateur quotidiennement. La même question se pose pour les aérations par le biais de fenêtres ouvertes lorsque les bâtiments en sont dénués.

Joël BALANDRAUD rappelle qu'il ne faut pas se focaliser uniquement sur ces surfaces ou ouvertures, mais aussi penser à l'évitement de contact avec les sources de contamination (avec les mains notamment). On ne se roule pas sur la moquette et on évitera de s'y assoir. Il faut se concentrer sur ce qui est fortement problématique.

CFDT : il faut aussi couper les systèmes de séchage de main. Repart-on sur les systèmes d'essuie-main traditionnels ? L'avis est négatif sur ce point, puisque c'est une source de contamination potentielle supplémentaire. L'usage unique doit être le recours privilégié même si cela ne correspond pas à l'enjeu de développement durable mais le plus pertinent vis-à-vis du contexte.

CFDT : la même question se pose pour le change des enfants à la crèche. En effet, actuellement chaque enfant a sa serviette réservée dans un endroit. Toutefois, ce n'est plus possible de fonctionner comme ça à de la proximité entre serviettes. Proposition d'utiliser les serviettes jetables là encore. De plus, le Docteur CAVALIER rappelle que les selles sont de sources de contamination très actives. Il semble donc nécessaire de favoriser l'utilisation de poubelles à couvercle. Les sacs doivent être vidés avant qu'ils ne soient pleins avec désinfection du matériel et des mains des personnes utilisatrices et manipulatrices.

La société ONET qui réalise l'entretien dans certains locaux doit nous communiquer ses protocoles spécifiques. Sophie DUCROCQ se charge de prendre attache avec eux.

CFDT demande à ce que chaque personne utilisatrice de produits soit vigilante à n'utiliser que ceux mis à disposition par la collectivité et aucun autre. Le Docteur CAVALIER est interrogé sur le pouvoir virucide du vinaigre blanc. Peu d'information à ce sujet, il est préconisé de se servir de désinfectants validés et s'entendre entre tous les intervenants pour utiliser les mêmes produits.

Avis des représentants du personnel : favorable à l'unanimité

Avis des représentants de l'administration : favorable à l'unanimité

• Principes de gestion RH

- ✓ Co-établissement d'un « baromètre social » à l'adresse des agents (+/-, vécu et propositions) doublé d'une systématisation d'un retour d'expérience (RETEX) par agent : détection RPS, « plan de capitalisation pour l'après » et ciblage des opportunités à activer (*Sondage auprès des salariés du secteur privé publié fin avril « Confinement : 44% des salariés français en détresse psychologique »*)
- ✓ Appel régulier au volontariat pour mettre en relation les secteurs en tension avec ceux à activités *de facto* réduites (hors profils de postes identiques)
- ✓ Aménagement du système actuel des différents régimes statutaires et temps de travail associés:
 - *ASA Garded'enfant / Quatorzaine / Pathologie à 35h, sauf exception validée par le manager*
 - *régime antérieur pour les agents en présentiel*
 - *régime antérieur pour les agents en télétravail, sauf exception validée par le manager*

Dr CAVALIER informe le Comité que de nombreux documents font état de stress supplémentaire lié à la situation actuelle et de véritable souffrance des agents. S'il on constate du stress, comment savoir s'il est bien toléré ou non ? C'est un mélange global de peur pour les proches, du contexte et qui va s'intensifier au travail. Au regard de la situation il est plutôt normal de se sentir stressé. Toutefois, si le stress devient douloureux ou pénible, il est nécessaire de joindre le SPAT. Pierre BOUTELOUP remarque que le baromètre social poursuit également comme finalité de pouvoir disposer d'un espace pour pouvoir le signifier ou le manifester auprès de son employeur.

FO : Dès lors que l'on est en présentiel et plus en système ASA c'est bien le temps de travail usuel qui reprend le dessus. Est-ce le cas aussi pour les télétravailleurs ? En cas de retour en présentiel oui, en ASA les 35h seront maintenues, sauf exceptions. Les agents en télétravail (même étendu) seront également rétablis dans leur durée de travail antérieure. Il y a une réelle crainte que les agents ne se sentent pas traités de la même manière. Les agents en ASA restent normalement chez eux sans travailler. Les télétravailleurs travaillent de manière dégradée pour certains (garde d'enfants, installation, outils, connexion...) mais poursuivent au moins leur activité. Ce n'est pas du télétravail comme mis en place précédemment. Il faut aussi à être à l'écoute de tous les agents pour ne pas se mettre la pression et engendrer du stress. Nous sommes conscients que pour certains, les 35h ne seront pas atteintes pour d'autres dépassées et c'est en lien avec la situation.

FO : Les agents techniques vont engendrer des RTT et pas forcément les autres ; les agents administratifs vont rester en ASA ou en télétravail et donc n'engendrent pas de RTT, d'où une peur exprimée que cela ne soit pas équitable.

Pierre BOUTELOUP indique que chacun a contribué au maintien de service dans la collectivité et à ce que l'organisation continue à fonctionner. Une certaine souplesse est donnée dans l'appréciation de chacun des cas qui permet de lever en partie ces déséquilibres.

N.B. : au regard de ces échanges, et à l'issue du CT, il est décidé de rétablir tous les télétravailleurs (« anciens » comme « nouveaux ») dans leur régime de temps de travail antérieur.

Marie-Noëlle NEVEUX informe qu'il ne faudrait pas tarder à envoyer le questionnaire « social », et donc à les faire. Elle propose la mise en place d'un groupe de travail sur la base du volontariat. Elisabeth ALVES, Stéphanie DOYE, Jacky REAUTE, Fabienne ROUSSEAU et Robert GESLOT se proposent d'intégrer le groupe.

CFDT : Souhait qu'une certaine vigilance soit apportée sur la déconnexion. Les limites entre la vie privée et la vie professionnelle sont très floues dans le contexte actuel. Il est demandé à ce que chacun soit vigilant à ne pas se connecter plus que de nécessaire. Cette vigilance est partagée.

Pierre BOUTELOUP rajoute que les frontières s'estompent lors du travail à domicile. Les volumes doivent donc être considérés comme tels.

CFDT : il y a une différence entre les agents qui sont sur le terrain à prendre des risques et les autres. Il doit y avoir une reconnaissance vers ces agents-là.

Pierre BOUTELOUP note que cette notion de reconnaissance financière est partagée et doit d'ailleurs être prochainement éclairée par un décret. Toutefois, il faut procéder chronologiquement, par étape et de manière prudentielle. Cette réflexion mérite d'être affinée avant de se prononcer.

Avis des représentants du personnel : favorable à l'unanimité

Avis des représentants de l'administration : favorable à l'unanimité

12h : Arrivée du Docteur ANDRE

• Principe de complétude

- ✓ Pas d'ouverture ou de reprise sans levée des hypothèques ou des points bloquants
 - Chronologie : mi-mai → fin mai → fin juin → septembre → printemps 2021
- ✓ Revoyure CT / CHSCT dernière semaine de mai (anté 2-juin) avec validation du « baromètre social » puis fin juin
- ✓ Coordination nécessaire avec le calendrier politique municipal (début juin puis automne) et communautaire (fin juin puis automne)

Proposition de se revoir d'ici 3 semaines pour faire un premier retour sur la reprise, ce qui doit éventuellement être modifié, et se coordonner avec le calendrier politique. Plus d'éléments d'ici là pour apporter des lumières sur ces sujets.

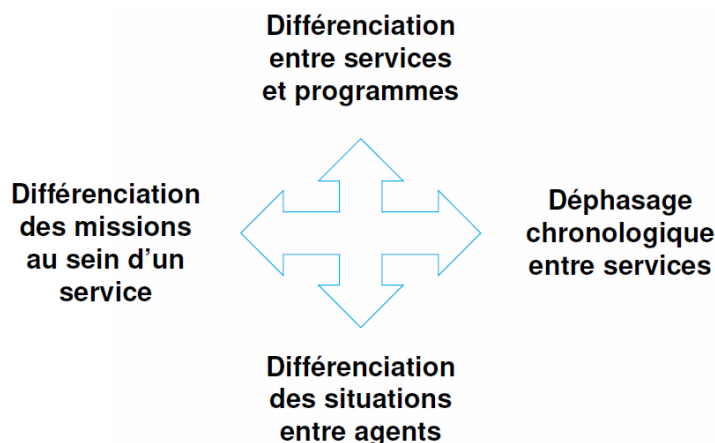
CFDT : Il y a un souci avec les communes dernièrement mutualisées. Les bâtiments ne se prêtent pas déjà à ce que toutes les équipes travaillent ensemble. Y aurait-il un moyen d'accélérer les choses pour la construction éventuelle de bâtiment, car cela devient très urgent et pose de réels problèmes et encore plus en ce moment ? La mise en place d'horaires décalés et des collègues à risque en arrêt pour l'instant permettent de ne pas trop subir, mais cela va devenir rapidement problématique.

Pour information, Pierre BOUTELOUP informe que npar le biais d'une prochaine décision modificative, une autorisation de crédits de paiement pour les unités techniques (UT) permettra d'avoir une visibilité plus générale. Plusieurs pistes sont en cours pour tendre à des conditions de travail acceptables notamment pour l'UT de BAIS.

Avis des représentants du personnel : favorable à l'unanimité

Avis des représentants de l'administration : favorable à l'unanimité

4) Les mesures sectorielles



Il y aura des différences entre services et programmes. Ça ne sera pas la même chose partout, tout le temps et aussi en fonction d'un même service ; Déphasage chronologique en fonction des services et contingenté par la situation. Ci-dessous, les grandes lignes directrices nationales entre le 11 mai et le 1^{er} juin en fonction du classement des départements.

	Avant le 11 mai	11 mai au 1 ^{er} juin		Perspectives après le 2 juin
		Départements à circulation épidémique élevée	Départements à circulation épidémique faible	
Vie sociale et activités				
Rassemblements de plus de 10 personnes	Interdits	Interdits		A définir fin mai
Grands événements de plus de 5000 personnes	Interdits	Interdits jusqu'au 31 août		
Colonies de vacances, camps, etc.	Fermés	Fermés		A définir fin mai
Forêts	Fermées	Ouvertes		
Parcs et jardins	Fermés	Fermés	Ouverts	Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Plages et lacs	Fermés	Fermés		
Salles de sport, des fêtes et polyvalentes	Fermées	Fermées		A définir fin mai
Cinéma et théâtres	Fermés	Fermés		
Médiathèques et bibliothèques	Fermées	Ouvertes		
Petits musées	Fermés	Ouverts		
Grands musées	Fermés	Fermés		
Lieux de cultes	Ouverts sans cérémonie	Ouverts sans cérémonie		A définir fin mai
Mariages et cérémonies	Reportés sauf urgence	Reportés sauf urgence		
Cimetières	Fermés	Ouverts		
Cérémonies funéraires	Moins de 20 personnes	Moins de 20 personnes		A définir fin mai
Déplacements				
Dans l'espace public	Interdits, sauf 8 dérogations	Autorisés		
En transports en commun	Interdits, sauf 8 dérogations	Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation <i>Masque obligatoire</i>		
Longue distance (>100 km)	Interdits, sauf 8 dérogations	Limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels <i>Attestation</i>		A définir fin mai
Transports				
Transports en commun urbain	Offre réduite Uniquement pour déplacements autorisés	Offre maximale En heure de pointe, réservés aux déplacements domicile-travail, scolaires et visites médicales <i>Masque obligatoire</i>		
Transports inter-régionaux	Offre réduite Uniquement pour déplacements autorisés	Offre réduite Réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux <i>Masque obligatoire</i>		A définir fin mai
Avions				
Taxi / VTC	Uniquement pour déplacements autorisés	Limitation du nombre de passagers <i>Masque obligatoire en l'absence de protection chauffeur/passager</i>		

Commerces			
Commerces (hors marchés en plein air, bars, restaurants, etc) et centres commerciaux < 40 000 m ²	Uniquement commerces de première nécessité	Respect de règles sanitaires et organisationnelles. Possibilité de fermeture en cas de non respect Masque recommandé personnels et clients lorsque les mesures de distanciation physique ne peuvent être garanties. Possibilité pour un commerçant d'imposer le port du masque	
Marchés en plein air	Interdiction avec possibilité d'ouverture par le préfet si respect des règles sanitaires	Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture par le préfet	
Centres commerciaux > 40 000 m ²	Fermés	Fermeture possible par le préfet en cas de zone de chalandise importante	A définir fin mai
Coiffeurs, instituts de beauté, etc.	Fermés	Ouverts, sous réserve du respect des guides sanitaires	
Bars, cafés, restaurants	Fermés	Fermés	A définir fin mai
Ecoles et crèches			
Maternelles	Fermées	Ouverture Limite de 15 élèves par classe Volontariat Masques mis à disposition dans les écoles élémentaires	
Elementaires	Fermées		
Collèges	Fermés	Fermés	Ouverts en commençant par 6 ^{ème} et 5 ^{ème} Limite de 15 élèves par classe Volontariat Masques obligatoires
Lycées	Fermés	Fermés	Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Crèches	Accueil des enfants de personnels prioritaires, organisation par groupe de 10 enfants maximum	Réouverture de toutes les crèches, organisation par groupe de 10 enfants maximum Masques obligatoires pour les personnels	Décision fin mai sur l'ouverture début juin, en commençant par les lycées professionnels
Sports			
Sports individuels à l'extérieur	Interdits, sauf activité physique à moins de 1km, pendant moins d'1h	Autorisés sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale	
Sports individuels à l'intérieur (gymnases, piscines, etc.)	Interdits	Interdits	A définir fin mai
Sports collectifs et de contact	Interdits	Interdits (liste établie par le ministère)	
Sports collectifs professionnels	Interdits	Fin de la saison 2019/2020	

Interventions sectorielles selon les informations classifiées dans l'annexe « FICHES SANITAIRES » par direction.

✓ **Direction des Missions Evronnaises de Proximité - Olivier BOHER**

Les fiches sanitaires sont passées en revue et synthétisées

Problématiques principales sur les accueils et les écoles. Les écoles ne vont pas toutes ouvrir en même temps et les protocoles sont très difficiles à mettre en place pour nos agents. Vigilance extrême demandée aux ATSEM ; c'est un métier qui va être en tension dans les prochaines semaines et malheureusement éloigné des autres missions de soutien pédagogiques

Les secteurs de cette direction sont très exposés au contact avec le public. Le Docteur ANDRE soulève le problème des enfants contaminés dans les écoles. Il sera anxiogène et difficile pour un enfant d'être testé dans le *drive* même si des écouillons leur seront réservés. Si 1 enfant est déclaré positif dans 1 classe, la classe entière devra être testée. Pierre BOUTELOUP indique que c'est une des préoccupations majeures pour la collectivité, avec la volonté d'être un soutien pour les professionnels de santé impactés. Olivier BOHER reprend le protocole sanitaire de l'Education Nationale en cas de suspicion : isolement de l'enfant dans une pièce dédiée et dotation d'un masque avec un système de communication vers les différents organismes. Le Docteur ANDRE demande à ce qu'il soit fait en sorte que les classes ne se croisent pas, car sinon tous les élèves de ces classes devront être testés. Il révèle son inquiétude à ce sujet, car pour l'instant les professionnels de santé n'ont pas les moyens de tester un nombre d'enfants conséquent dans les Coëvrons en tout cas. Le raisonnement ne se cantonne pas tout à fait au territoire des Coëvrons. Le secteur est celui du territoire, moins

quelques communes et un rattachement de communes d'autres territoires. Isabelle DUTERTRE précise que toutes les mesures de distanciation sociale seront, dans la mesure du possible, mises en place pour l'ensemble des personnes, dans les classes et à la cantine. Les parents sont néanmoins incités à garder leurs enfants chez eux le plus possible. Pierre BOUTELOUP souligne que cette opération est complexe entre le paramètre des locaux, les mesures sanitaires, le personnel, la volonté des parents ... La même question va se poser avec les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) avec, en plus, des enfants venant de communes différentes, même hors Coëvrons.

Direction générale des affaires sociales et de la santé - Cécile SAMPATH

Les fiches sanitaires sont passées en revue et synthétisées

Les services municipaux de cette direction sont directement impactés car ils accueillent du public.

Pour la crèche, la limitation envisagée est de 20 enfants. L'organisation est pensée uniquement en interne en l'absence de livrets de recommandation, ni d'échanges avec la Protection Maternelle Infantile (PMI). La répartition se fera en 2 groupes de 10 enfants encadrés par 2 groupes autonomes de professionnels qui ne doivent pas se croiser. L'accueil se fera dans le hall d'entrée avec toutes les mesures nécessaires et l'achat de matériel jetable adéquat. Toutefois, l'application des gestes barrières est impossible dans la durée au regard de l'âge du public accueilli. Beaucoup de questionnement et de réticences quant à l'aspect psychologique de l'enfant. Quid de la question des symptômes pour les jeunes enfants ? De plus, l'équipe va fonctionner à flux tendu car plusieurs personnes sont en ASA. A ce jour, 24 familles sollicitent une présence dès le 11 mai et une dizaine en plus pour début juin. Un ordre de priorité est donné aux personnels prioritaires, aux travailleurs indépendants, aux familles monoparentales avec présentiel obligatoire. Si les demandes augmentent, cela risque de poser problème très rapidement et il sera impossible de répondre favorablement à toutes. Est-ce possible de demander des attestations auprès des parents pour opérer des choix ? Dans ce cas de figure, cette exigence peut effectivement être mise en œuvre.

Le Docteur ANDRE indique que les contrôles sont les mêmes pour les jeunes enfants. En cas de symptômes, il faudra solliciter les parents pour tester les bébés. Va-t-on pouvoir bien tous les tester ? Si un présente de la fièvre ou quelques symptômes, quelles sont les recommandations ? Le Docteur ANDRE n'a pas de réponse à ce jour. Une sollicitation auprès du département et du conseil de l'ordre pour rouvrir les PMI a été faite, mais sans retour à cet instant. Un test ne sera réalisé sur les autres enfants que si le test est positif.

Une annonce nationale aux familles a été faite avec une date de réouverture au 11 mai. Toutefois, si tous les éléments ne sont pas clairs, il ne faut pas hésiter à se donner 24 ou 48h de plus. Il y aura un accompagnement politique en terme de communication pour en étayer la raison et aider les services.

L'accueil de certaines associations sur RDV sera proposé au Trait d'Union. C'est plutôt l'accueil du public qui pose soucis. Il y a un questionnement sur les activités d'été et aussi de la rentrée de septembre de la part des animatrices. Préoccupation et besoin accrus de ce lien social au cœur de ces missions. Il semble nécessaire de réinventer des manières d'aller vers les usagers. Pour Joël BALANDRAUD, on ne réunit pas un associatif, un collectif pour des raisons de loisirs ou même de lien social. Ce n'est pas une décision du maire mais de l'Etat. La prochaine grande échéance est celle du 2 juin.

Pierre BOUTELOUP remercie Cécile SAMPTAH pour son engagement constant sur ce dossier, cette dernière ayant été désignée comme coordinatrice de la gestion de cette situation depuis la fin du mois de février 2020 !

Direction de la culture, de la jeunesse et des sports – Thierry GUEGAN

Les fiches sanitaires sont passées en revue et synthétisées

Les équipes accueillant les enfants des personnes prioritaires lors du service minimum d'accueil (SMA) ont pu se rendre compte de la difficulté de faire respecter dans la durée, la distanciation sociale et le respect des gestes barrières par les enfants. Aussi, 3 scénarii de réouverture des ALSH ont été proposés avec une montée en puissance. Dans les équipes il y a peu de titulaires et beaucoup de saisonniers, il faut donc former le personnel dans un laps de temps assez court. Il vaut mieux y aller progressivement plutôt que de vouloir aller trop vite et ne pas réussir avec une phase de transition. Question aussi des animations à proposer aux enfants ; moins il y a aura d'enfants plus leur accueil sera simplifié.

Pour Isabelle DUTERTRE, il faut appliquer la même politique que pour les écoles. Tous les enfants peuvent être accueillis sous réserve des conditions d'accueil.

Choix du scénario : Mise en place du scénario 1 avant de passer au scénario 2 si les conditions rationnelles d'accueil sont réunies. Nécessité d'agir avec prudence pour rassurer chacun, tant au niveau des parents que du personnel.

Les autres volets du service l'enfance jeunesse sont en suspens avec l'annulation de toutes les autres animations. Le programme d'été est en cours de construction pour proposer un planning a minima en fonction des futures directives.

Médiathèques : Présence de bénévoles dans les bibliothèques et pas que dans les bibliothèques de proximité, et sur lesquels reposent aussi les accueils. Certains sont considérés comme faisant partie de la catégorie à risque et donc à éloigner des accueils. De plus, quel sera le flux de public ? Il y aura également un énorme travail de mise en quarantaine des documents (sas de décontamination dans des dalles de décontaminations pendant 10 jours..) et d'installation d'un *drive*.

Direction des infrastructures – Thierry RITOUET

Les fiches sanitaires sont passées en revue et synthétisées

Des plateaux repas commandés et une salle seront mis à disposition d'ouvriers techniques d'entreprises intervenant sur le territoire (notamment pour les chantiers de voirie (VRD) sur EVRON) car les restaurants sont toujours fermés. Possibilité éventuelle de faire cette proposition aux agents qui souhaiteraient pouvoir déjeuner là-bas. Actuellement, des agents mangent aux ateliers. Avec les règles de sécurité cela va être compliqué. Cette salle mise à disposition permettrait aux agents de se restaurer sur place dans le respect des règles de distanciation. Cette discussion est encore en cours avec le coordonnateur de sécurité et des points restent à définir notamment au niveau de l'entretien et de la désinfection des locaux.

CFDT : Ne serait-il pas intéressant qu'un agent de prévention passe dans les différents services pour faire un rappel des règles de sécurité ?

Thierry RITOUET indique que Philippe CAMPAS se déplacera dans chaque unité pour faire tous ces rappels et bien communiquer vers chaque agent. Sensibilisation de chaque responsable pour avoir la même exigence et ensuite en complément par les assistants de prévention. Il est déjà constaté que chaque service n'applique pas les règles de la même façon et ne porte pas les équipements de protection individuelle (EPI) de la même manière (masques...). Il est essentiel de se protéger mais surtout protéger les autres.

Robert GESLOT indique que le CHSCT est intransigeant sur ce point, et les encadrants devront être bien vigilants. La sensibilisation des équipes pour bien faire comprendre pourquoi tout ceci est mis en place est plus que nécessaire.

Marie-Cécile MORICE propose de mettre à disposition une salle si besoin était et si des agents souhaitent se restaurer dans le secteur de BAIS. Lien avec les restaurateurs ensuite pour communiquer ces possibilités.

Direction générale de l'attractivité et du développement du territoire – Marjorie EPPLIN

Les fiches sanitaires sont passées en revue et synthétisées

Pour information, un inventaire des restaurateurs proposant des plateaux repas ou de la confection de repas va être réalisé pour le département de la Mayenne et est déjà opérationnel sur les Coëvrons.

Les périmètres de cette direction sont très sollicités notamment sur le volet économique. Il y a une tension sur le volume mais surtout sur la nécessité d'apporter des réponses aux entrepreneurs du territoire.

Direction générale adjointe ressources – Claude CHARTIER-FOUQUET

Les fiches sanitaires sont passées en revue et synthétisées

Ces services poursuivent leurs missions en distanciel à l'exception du service ménage.

Il est demandé s'il est possible de faire livrer des colis à l'espace Coëvrons. La DGAI a rencontré le même problème et font noter le numéro de l'astreinte sur le bon de livraison ainsi que sur les portes. Il est proposé que les livraisons puissent s'opérer à l'UT d'Evron. Ainsi les livreurs savent qui contacter.

Intervention du Docteur Romaric ANDRE :

Il est le coordinateur de la prise en charge du COVID-19 sur le secteur des Coëvrons avec les infirmières, les médecins et l'hôpital. D'un point de vue épidémiologique, le centre reçoit peu de cas ambulatoires. Les foyers de contamination sont principalement intra familiaux, plus rarement professionnels (avec beaucoup de professionnels de santé des établissements médico sociaux). Des décès sont à déplorer, mais peu grâce aux mesures sanitaires mises en place.

A partir du 11 mai, une nouvelle stratégie sera mise en place. De nouveaux circuits avec appel en Visio seront proposés en fonction de la gravité des cas. Le centre COVID-19 permet de libérer les autres cabinets de ces personnes potentiellement atteintes. Il s'agit toutefois d'un protocole théorique car le délai d'incubation commence dès 48h avant l'apparition des premiers symptômes. Tout cas symptomatique devra être testé mais le processus n'est pas encore détaillé. Il n'y aura pas de test au laboratoire d'EVRON, mais par *drive* dans un barnum à côté de l'hôpital avant un éventuel acheminement de ces tests vers LAVAL. Environ 20 tests par jour pourront être réalisés sur EVRON et l'Assurance maladie se chargera de tracer les cas. L'organisation de solution d'hébergement est en cours afin d'isoler les gens qui doivent l'être. Il n'a pas d'information concernant la fin de cette épidémie de manière certaine. Il est donc nécessaire de rester sur nos gardes, avec un éventuel nombre de cas conséquent dans les établissements médico sociaux et un risque de chaînes de contamination avec la reprise des activités professionnelles notamment certains secteurs qui auront du mal à respecter la distanciation sociale préconisée (agroalimentaire par exemple). Pierre BOUTELOUP indique le souhait émis de pouvoir tester les agents, mais qu'aucune solution n'a été trouvée. A l'hôpital, l'administration va un peu au-delà des conseils pour limiter le risque et suit la stratégie appliquée en Italie. Le Dr ANDRE informe que 175 personnes ont été testées à l'Hôpital d'EVRON à cause d'un cas, décédé depuis. Cette mesure a nécessité 4 infirmières par 1/2 journées sur 2 jour. De plus, ces tests ne sont que les reflets de l'instant T, 48h après il peut y avoir de nouvelles contaminations et il faut donc les renouveler Si cela ne s'inscrit pas dans un processus de tests réguliers, il n'y a pas d'intérêt. 700 tests PCR / jour pour le département, ce qui n'est pas très élevé. Le taux de retransmission des enfants vers des adultes est de 10%. Pertinence de tester les personnes en contact.

5) Les mesures individuelles (si impossibilité de mesures collectives)

• Dotation en équipements de protection

Pour les agents au contact du public, fourniture de masques :

- ✓ jetables : 1000 FFP2 (08/05) / 5000 (15/05), 20000 (07/05), 2000 (15/05), X (07/05,CD53), 30000 (19/05) tous chirurgicaux (cumul : 58k au moins)
- ✓ lavables : 1500 (à/c fin mai), nouvelle commande 3000 en cours (début juin, roulement nécessaire) « *Le masque Résilience est destiné aux personnels affectés à des postes ou missions comportant un contact régulier avec le public. Il a été validé par la Direction Générale de l'Armement (DGA) et lavable à 60°C cinq fois minimum. Ce type de masque est destiné à éviter lors de l'expiration de celui qui le porte, la projection de sécrétions des voies aériennes supérieures ou de salive pouvant contenir des agents infectieux transmissibles :*
 - par voie de gouttelettes (transmission par des gouttelettes de salive ou de sécrétions des voies aériennes supérieures)
 - par voie aérienne (transmission aéroportée par de fines particules de moins de 5 microns)» https://projet-resilience.fr/#Nos_masques
- ✓ Pour les autres agents, emploi de masque en cas de possible « *rupture du distanciel* » (cf. supra) : fourniture de masques lavables dès fin mai, emploi du « M'Masque » ou personnel dans cette attente
- ✓ Lunettes de protection, implantations d'hygiaphones, flacons de gel hydroalcoolique et lingettes mis à disposition
- ✓ Gestion centralisée et lieu de stockage unique, distribution uniquement par les UT

CFDT : quelle durée d'utilisation du masque avant de le jeter et quelle information délivrée aux équipes ? La base de calcul appliquée pour les masques jetables est 1 par ½ journée, soit 4h → 2 masques / agent présent / jour. Il est important de bien sensibiliser les agents à l'utilisation ou encore au port des masques. Y a-t-il possibilité de mettre à disposition des affiches ou des vidéos de bonne pratique ? Cécile SAMPATH indique que Julie INDART travaille actuellement avec les médecins pour diffuser des modes d'emploi utiles et facile d'accès.

Marie-Cécile MORICE souhaite savoir si une commande de visières est prévue. Pierre BOUTELOUP indique que des lunettes ont été commandées et Thierry RITOUET que 150 visières sont stockées auprès des services techniques. A charge ensuite d'en faire la demande.

Marie-Cécile MORICE remercie toutes les équipes car c'est un travail de titan qui a été réalisé avec plusieurs étapes et de nombreux inconnus avec la gestion du quotidien encore aujourd'hui, à court, moyen et long termes, une nouvelle fois de la manière la plus coordonnée possible.

Avis des représentants du personnel : favorable à l'unanimité

Avis des représentants de l'administration : favorable à l'unanimité

6) Questions diverses

Modulation : Pour des agents techniques la modulation est restée à 38h même lors du passage à 35h. Une déduction des heures cumulées se fait. Est-ce possible de traiter la problématique. M.-N. NEVEUX revoit ce point avec Ph. CAMPAS.

Festival de la viande : L'édition de septembre se maintiendra-t-elle ou non ? Si oui, dans quelles conditions ? Une réunion du conseil d'administration doit se tenir avant la fin du mois de mai.

Prise de température des enfants : les écoles sont-elles dotées de thermomètre pour contrôler la fièvre dans la journée ? Quelques thermomètres sont à disposition dans les écoles, mais il est demandé à chaque parent de le faire avant d'aller en classe le matin.

Régie de l'aire d'accueil des gens du voyage : 1 agent gestionnaire est en arrêt actuellement. La régie repose sur l'agent en poste ; si ce dernier est en arrêt comment fait-on pour la régie ? Thierry RITOUET indique que quelques pistes dont celle d'être à 3 avant l'été, formation comprise.

CONCLUSION :

Joël BALANDRAUD souligne le travail fait. Il rappelle du droit à l'erreur et le droit d'essayer. Il indique que nous n'aurons pas toujours les mêmes latitudes de par la réglementation, mais se dit confiant pour faire au mieux au fur et à mesure. Il n'en voudra à personne car il faut se protéger, tous ensemble.

« On construit l'avion en volant », il faut se décontracter dans la mise en pratique en faisant au mieux. Il faut admettre que l'on ne pourra pas avoir réponse à tout, et que nous demeurerons encore longtemps dans une certaine « rationalité limitée » mais cela été bien amené et on dégage peu à peu une vraie sérénité.

Fin de la séance à 14h45.

Diapo du jour d'après à insérer



Socle du déconfinement

Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA) ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique

Éviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche

Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt

Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable

Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :

- ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
- distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m² sans contact autour de chaque personne)

Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes

Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires

Éviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur

Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15)

Un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures est exclu mais toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.